

**SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019**

**19-11-251**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**  
**Date de convocation : 19 novembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 25 novembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

**Absents excusés :**

Alain HERAUD, Christophe DARDENNE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :**

Annie POUZARGUE (pouvoir à Michel GALAND), Annie CONTE (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT), Rodolphe GUYOT (pouvoir à David SOULAT).

-----  
Monsieur Jean Philippe LE GAL a été désigné comme secrétaire de séance  
-----

**URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX**

**CESSION DE LA PARCELLE AP 267 SITUÉ CLOS DE MONREPOS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale, direction générale des finances publiques n°2019-33243V0931 en date du 8 Avril 2019,

Vu la promesse d'achat de M. Thomas Vincent et Mme Moulin Virginie en date du 15 Octobre 2019,

Considérant que la Ville a acquis par acte notarié en juin 2006, plusieurs parcelles désignées comme voirie et espaces verts pour intégration dans le domaine public communal du lotissement « Clos de Monrepos ».

Considérant que la parcelle AP 267 désignée en espace vert doit être régulièrement entretenu par le pôle patrimoine végétal,

Vu l'avis de la commission urbanisme, patrimoine et grands travaux

Vu l'avis de la commission finances du 21 novembre 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité ( **33** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve la vente de la parcelle AP 267 d'une superficie de 215 m<sup>2</sup> au prix de 40 000 €, ce prix comprenant le nettoyage (enlèvement de souches) par le pôle patrimoine végétal de la Ville,

- approuve la prise en charge par les acquéreurs de l'ensemble des frais inhérents à la cession (notamment les frais notariés),

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette cession.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

04.12.2019

Le Maire  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

**SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019**

**19-11-252**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**  
**Date de convocation : 19 novembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 25 novembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

**Absents excusés :**

Alain HERAUD, Christophe DARDENNE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :**

Annie POUZARGUE (pouvoir à Michel GALAND), Annie CONTE (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT), Rodolphe GUYOT (pouvoir à David SOULAT).

-----  
Monsieur Jean Philippe LE GAL a été désigné comme secrétaire de séance  
-----

**URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX**

**RÉTROCESSION DES ESPACES VERTS ET PARKINGS DU LOTISSEMENT "LES HORTENSIS" DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du lotissement « Les Hortensis » en date du 18 Octobre 2019,

Considérant qu'aucune enquête publique n'est nécessaire pour procéder au classement dans le domaine public communal des parcelles CH 245, 248, 249, 250 et 251 désignant les espaces verts et CH 244, 246, 247 pour les emplacements de parking selon l'entente amiable et unanime des propriétaires desdits terrains,

Considérant que la voirie (chaussée et trottoirs) , les réseaux eaux que l'éclairage public du lotissement « Les Hortensia » ont été inc en date du 31 Août 2015,

Envoyé en préfecture le 04/12/2019  
Reçu en préfecture le 04/12/2019  
Affiché le  
ID : 033-213302433-20191125-DELIB19\_11\_252-DE

Vu l'avis de la commission urbanisme, patrimoine et grands travaux du 14 novembre 2019,

Vu l'avis de la commission des finances du 21 novembre 2019,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité ( **33** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve la rétrocession à titre gratuit des parcelles CH 245, 248, 249, 250 et 251 d'une superficie de 1 335 m<sup>2</sup> désignant les espaces verts et CH 244, 246, 247 pour les emplacements de parking d'une superficie de 418 m<sup>2</sup> dans le domaine public communal,
- approuve la prise en charge des frais inhérents à cette rétrocession par la Ville de Libourne,
- prononce le classement de ces parcelles dans le domaine public communal à compter de la date de signature de l'acte notarié,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette cession.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le 04.12.2019  
Fait à Libourne  
Le Maire  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne